

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-368

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 19 février 2024, le *Règlement d'emprunt numéro VM-368 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 669 000 \$ notamment pour différents projets d'infrastructures et achats d'équipements.*

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 11 et 12 mars 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 avril 2024 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate